



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 5, numéro 11
Janvier-Mars 2022
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

ETUDE EVALUATIVE DE LA POLITIQUE ETRANGERE CONGOLAISE DE LA TROISIEME REPUBLIQUE : DE JOSEPH KABILA A FELIX-ANTOINE TSHISEKEDI

Patrick NGUZ TSHIPOY

Assistant au Département des Relations Internationales à l'Université de Kolwezi/Lualaba-RDC

RESUME

Cette étude fait une évaluation critique des différentes politiques étrangères de la République Démocratique du Congo depuis son accession à la troisième République. La contextualisation de chaque politique étrangère et la volatilité de la situation politique et son évolution induit de nombreuses incertitudes sécuritaires malgré l'enclenchement du processus de démocratisation initié dans les années 2006. L'analyse des enjeux et défis de chaque période de la politique étrangère constitue l'objectif principal de cette étude.

Mots-clés : politique étrangère, troisième république, RDC.

SUMMARY

This study makes a critical assessment of the different foreign policies of the Democratic Republic of Congo since its accession to the Third Republic. The contextualization of each foreign policy and the volatility of the political situation and its evolution lead to many security uncertainties despite the engagement of the democratization process initiated in the years 2006. The analysis of the issues and challenges of each period of foreign policy constitutes the main objective of this study.

Keywords : foreign policy, third republic, DRC.

INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo depuis la première république se trouve dans une situation inédite. Nous examinons dans la présente analyse, la politique étrangère de la troisième république en vue de

contextualiser chaque période selon les enjeux et les défis qui ont présidé à la définition de ladite politique.

Le facteur historique démontre que la RDC a été gravement atteinte du mal de l'effondrement de l'Etat qui aura accentué son impuissance et son incapacité à se doter d'un projet politique global au service duquel elle construit son autonomie politique. La démocratisation dans ce pays n'a pas de visées géopolitiques, la querelle de légitimité alimentant le jeu des ambitions personnelles. Le contexte régional et mondial de reconstruction démocratique de la RDC ne se prête pas à ce genre de prétentions ou d'ambitions régionales.¹

Pour bien desceller toutes les problématiques de l'évolution de la politique étrangère de la troisième république, cette analyse tente de répondre à deux questions primordiales :

La première question est celle de savoir : Pourquoi la situation sécuritaire et économique reste toujours instable malgré les efforts diplomatiques de la RDC ? Deuxièmement, nous allons chercher à découvrir : Comment la politique étrangère de la troisième république ne permet pas à la RDC d'assurer son rôle de leadership régional et international ?

Ces deux questions permettent de bien cerner les contours politiques, économiques, sécuritaires et stratégiques dans lesquels évolue la République Démocratique du Congo depuis l'instauration de la troisième république en 2006.

Au regard de l'évolution de la société congolaise, il sied d'affirmer avec certitude que la situation sécuritaire et économique accuse des limites liées à un déficit de planification, de l'instabilité politique, de la mauvaise gouvernance et de l'absence d'un leadership capable de guider la nation congolaise sur la voie du développement et de la stabilité.

¹ BIYOYA M. P., « Le leadership régional ou international dépend avant tout du bon fonctionnement des institutions politiques », dans *Le Potentiel (Congo Forum)*, 30 Juin 2010.

Les orientations de la politique étrangère de la troisième république n'ont jamais connu un suivi sérieux afin de mettre en œuvre les options arrêtées par le Président de la République.

De Joseph Kabila à Félix-Antoine Tshisekedi, il se constate que la politique étrangère est plus centrée sur la survie du régime et non sur la recherche de l'affirmation du leadership régional et international du pays.

Ces limites de leadership caractérisées par un manque d'ambition de puissance est dû à la qualité de l'élite politique et intellectuelle congolaise ; une élite faible, sans vision de grandeur et non préparée pour diriger le grand Congo en toute responsabilité.

I. DE LA NAISSANCE DE LA TROISIEME REPUBLIQUE

La République Démocratique du Congo a connu une période de forte instabilité politique et sécuritaire depuis son indépendance en 1960, la volatilité de sa situation et son évolution dans le concert des nations induisent de nombreuses incertitudes.

La crise de 1964 entre le président Kasa-Vubu et son premier Ministre, Monsieur Moïse Kapend Tshombe et l'instabilité politico-sécuritaire de l'ensemble du territoire national va déclencher un scénario de chaos profitable aux militaires.

Le Général Mobutu va prendre le pouvoir et neutraliser tous les politiciens en instaurant un régime dictatorial.

L'arrivée du Président Mobutu au pouvoir a donné à l'Etat congolais l'ex-Zaïre un nouveau souffle de stabilisation du régime que sur les plans interne et externe. La deuxième République appliquera le principe de la vocation africaine dans sa politique étrangère ce qui poussera le pays à adhérer dans plusieurs organisations internationales, régionale et sous régionale, notamment l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) devenue l'Union Africaine (UA), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté des Pays de Grands Lacs (CPGL).

Selon ce principe, la République Démocratique du Congo, alors Zaïre à l'époque se fait le défenseur de la cause et des intérêts du continent africain. Par cette politique, la République du Zaïre a soutenu les mouvements de libération et à appuyer les pays africains dont l'intérêt territorial a été menacé de l'extérieur. Le cas de l'Apartheid en Afrique du Sud est éloquent.

Dans les années 90, la République du Zaïre sera dans l'isolement diplomatique dû à la suspension de la coopération par les grandes puissances avec le Zaïre en 1992 et au désordre politique. Le Président Mobutu a vu son rôle sur l'échiquier international s'affaiblir fortement du fait de la fin de la Guerre Froide ; la démocratisation coïncidant avec l'écroulement du Mur de Berlin.²

L'avènement de l'AFDL en 1997, sous la conduite de Mzee Laurent-Désiré Kabila a inauguré une diplomatie offensive dont l'axe privilégié fut l'axe sud-sud. L'objectif de cette diplomatie était de collecter les fonds nécessaires pour la reconstruction de la République Démocratique du Congo. Malheureusement, cette diplomatie sera stoppée et remplacée par la diplomatie offensive, qui consistera à informer la communauté internationale sur la position de la RD Congo vis-à-vis du Rwanda qui avait déclenché une guerre d'agression le 02 août 1998.

En guise d'histoire, c'est après le génocide de 1994 au Rwanda, les forces génocidaires se sont repliées au Zaïre. En 1996, pour venir à bout des camps de réfugiés où s'étaient mêlés des génocidaires, mais aussi pour d'autres desseins comme le pillage des ressources du Congo, le Rwanda s'allie avec l'Ouganda et les rebelles banyamulenge (Tutsi congolais) de l'est du Zaïre.

C'est le début de la première guerre du Congo. Cette coalition militaire, avec Laurent-Désiré Kabila comme porte-parole, met en place l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL), qui recrute de nombreux enfants soldats et s'empare rapidement du pays, ne

² LABANA L. A. et LOFEMBE B., *La Politique étrangère de la RDC*, éditions Sirius, Kinshasa, 2008, p. 10.

trouvant comme adversaire qu'une armée zaïroise désorganisée et plus prompte à piller qu'à se battre.

Après la prise du pouvoir, il y aura dislocation de l'AFDL. A Kinshasa, les troupes loyalistes fidèles à Mzee Laurent-Désiré Kabila renversent une tentative de coup d'Etat mal préparée. Au Kivu par contre, quelques troupes de l'armée congolaise appuyées par le Rwanda font sécession et s'emparent de Goma et de Bukavu. Le nouveau mouvement rebelle se fait appeler Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD).

Dès novembre 1998, un autre mouvement rebelle rival dirigé par Jean-Pierre Bemba et appuyé par l'Ouganda et d'anciens proches de Mobutu, le Mouvement de Libération du Congo (MLC) est créé dans la province de l'Equateur avec comme quartier général, la ville de Gbadolite, ancien fief du Président Mobutu. Les troupes du MLC sont en partie composées d'anciens soldats des Forces Armées Zaïroise (FAC).

Dans une partie de l'Equateur, l'ancien drapeau du Zaïre flotte à nouveau. C'est dans ces circonstances de guerre civile et d'ingérence de plusieurs pays africains dans les affaires du Congo que Kabila accepte, le 31 août 1999, de signer à Lusaka en Zambie les accords de cessez-le-feu qui amorcent une difficile période de transition vers la paix dans la région.

Le 16 janvier 2001, dans des circonstances encore mal connues, Laurent-Désiré Kabila est assassiné par un de ses jeunes gardes du corps (selon la version officielle). Il est remplacé par son fils Joseph Kabila qui hérite du pouvoir et se retrouve à la tête d'une nation en proie à la guerre civile, occupée à l'Est par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) ainsi que ses appendices, et par le Mouvement de Libération du Congo (MLC) au Nord. Sans parler de toutes les autres armées et milices régulières et irrégulières, étrangères et congolaises confondues, impliquées dans les multiples combats.

Le dialogue inter-congolais aboutit en décembre 2002 à la signature de l'accord de Pretoria qui met en place et consacre en 2003 la nouvelle transition dite de 1+4 représentant un gouvernement dirigé par le Président Kabila assisté de quatre vice-présidents issus respectivement des

mouvements majeurs de la crise. Cinq composantes et trois entités sont institutionnalisées pour le partage du pouvoir en vue de préparer les élections générales devant conduire à la mise en place des institutions de la troisième République en 2006.

La transition 1+4 a eu le mérite de jeter les bases pour une mise en place des institutions démocratiques, la reprise des négociations avec les institutions de Bretton Woods et les partenaires traditionnels. Sur le plan administratif, l'enclenchement du processus de la réorganisation du ministère des affaires étrangères et la réforme des forces armées avec l'appui de la République Sud-Africaine et la Belgique.

II. ORGANES CHARGES DE LA DEFINITION DE LA POLITIQUE ETRANGERE

Dans les relations internationales, l'Etat joue un rôle crucial en tant qu'acteur privilégié du droit international. Pour ce faire, l'Etat définit la politique étrangère qu'il attend mener pour la réalisation des objectifs qu'il s'est fixé.

II. 1. Politique étrangère

Elle consiste essentiellement à définir les principes, les objectifs fondamentaux, les tendances générales de l'action d'un Etat hors de ses frontières dans le cadre de la protection de l'intérêt national.

Marcel Merle définit la politique étrangère comme étant « la partie de l'activité étatique tournée vers le « dehors », c'est-à-dire qui traite, par opposition à la politique intérieure, des problèmes qui se posent au-delà des frontières ».³

La politique étrangère devient l'instrument par lequel l'Etat tente de façonner son environnement politique international afin de le rendre plus

³ MERLE M., *La politique étrangère*, Presses Universitaires de France, Paris, 1984, p. 7.

enclin à la protection et la promotion de ses intérêts tout en restant conforme aux principes du droit international.⁴

De ce fait, une politique étrangère cohérente et raisonnable requiert l'élaboration d'un programme dans lequel doivent être établis de manière claire les objectifs de l'action extérieure suivant les priorités qui s'imposent, les mécanismes pour leur efficace accomplissement ainsi que les moyens disponibles pour atteindre ce but. Ces moyens sont souvent de deux types : pacifiques (recours à la diplomatie bilatérale ou multilatérale) ou coercitifs (représailles, embargos, rupture des relations, sanctions économiques, recours à la force). Si la diplomatie reste le moyen le mieux indiqué par la conduite d'une politique étrangère responsable, le recours à la force, continue, pour sa part, à accompagner l'action extérieure de certains Etats, convaincus qu'à travers la force, ils peuvent atteindre certains objectifs fondamentaux de leur politique étrangère.

C'est dans cette optique que Raymond Aron parle de deux figures emblématique des relations internationales à savoir : le diplomate et le soldat. Et Philippe Biyoya d'ajouter le troisième acteur à savoir : l'agent du renseignement ou de service d'intelligence.

II. 2. Diplomatie

La diplomatie a pour mission essentielle de gouverner les rapports entre Etats. C'est la mise en application des options politiques d'un sujet de droit international par des moyens pacifiques.⁵ C'est aussi l'art d'attirer des sympathies à son pays et de l'entourer d'amitiés qui protègent son indépendance, et de régler pacifiquement les conflits internationaux.

Les organes de la définition de la politique étrangère en République Démocratique du Congo sont définis dans la Constitution de 18 février 2006,

⁴ CHARILLON F., cité par TSHIMPANGA M. K., « Relations Extérieures de la République Démocratique du Congo », Cours de Première Licence RI, Université de Lubumbashi, 2017-2018, p. 19.

⁵ KABAMBA WA KABAMBA G. et TSHILUMBAY J.C., *Traité de Droit Diplomatique*, éditions Universitaires africaines, Kinshasa, 2008, p. 36.

modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo.

En effet, cette constitution fait de la politique étrangère un domaine de collaboration entre le Gouvernement et le Président de la République ; le gouvernement conduit la politique de la Nation (article 91).

II. 2. 1. Président de la République

Au regard de l'article 91 de la constitution⁶, le président de la République définit la politique étrangère de la nation en concertation avec le gouvernement qui en assume la responsabilité. Les affaires étrangères sont également conduites en collaboration avec le gouvernement.

Cependant, l'Accréditation des Ambassadeurs et envoyés Extraordinaires (article 88), relèvent de sa compétence. Il détermine l'objectif général et spécifique de la politique étrangère ainsi que les moyens nécessaires pour la mise en exécution de cette politique.

Au terme de l'article 213 de la constitution, le Chef de l'Etat négocie et ratifie les traités et accords internationaux. Il faut souligner que dans le cadre des traités et accords internationaux, la collaboration est bien explicitée dans les articles suivants : Article 214, 215, 216 et 217.

Pour clore ce point, notons qu'il existe d'autres services spécialisés qui préparent certaines décisions et les soumettent au président de la république pour décision finale. Parmi ces services, nous avons le Conseil National de Sécurité (CNS), l'Agence Nationale de Renseignement (ANR), la Défense Militaire et Anti-Patrie/Extérieure (DMIAP/Extérieur). La DMIAP est un service spécialisé du côté militaire et s'occupe de la sécurité intérieure et extérieure du pays.

II. 2. 2. Ministère des Affaires Etrangères

Le Ministère des Affaires étrangères est l'organe principal chargé de la conduite de la politique étrangère par la diplomatie. Le ministre des affaires

⁶ Lire l'article 91 la Constitution de la République Démocratique du Congo Modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006.

étrangères est considéré comme étant le chef de la diplomatie de sa Nation, ce dernier gère un réseau d'agents répartis dans les capitales étrangères et auprès des organisations internationales. C'est à ce titre qu'il participe à la définition des grandes lignes de la politique étrangère et il en assure l'exécution.

II. 2. 3. Parlement

Le parlement participe dans la conduite de la politique étrangère en termes de contrôle exercé par la commission des Affaires Etrangères. Cette commission joue un rôle déterminant dans la prise de position du parlement en matière de politique étrangère. Dans le cas de la République démocratique du Congo, cette commission ne joue pas vraiment un grand rôle contrairement aux Etats-Unis et la France où cette commission a un pouvoir non négligeable dans le domaine de la politique étrangère.

III. POLITIQUE ETRANGERE DE LA TROISIEME REPUBLIQUE

La République Démocratique du Congo, depuis son accession à la souveraineté en passant par la guerre d'agression jusqu'à la transition de 1990 à 2005, le pays avait fait le choix des certains principes pour guider sa politique extérieure. Parmi ces principes, les plus essentiels sont les suivants : la politique du bon voisinage, la vocation africaine, l'ouverture au monde, la coopération internationale et sous régionale, le règlement pacifique des différends, le non-recours à la force, le respect de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique des Etats et de la souveraineté nationale, le respect des frontières héritées de la colonisation, le nationalisme.

En 2006, la République Démocratique du Congo va inaugurer une nouvelle politique étrangère. La RD Congo va s'atteler, à travers la diplomatie d'initier le processus de la promotion de la paix multifactorielle au sein de la région des Grands Lacs Africains.

Du point de vue de Mwanda Kassai Noël, « la paix multifactorielle dans la région des Grands Lacs Africains devra englober les aspects de la paix

réaliste et la paix libérale, deux conceptions centrales de la paix dans les études internationales ».⁷

Plus loin, Mwanda Kasai Noël, estime que dans le cadre de la paix libérale, la RDC devra tenir compte de trois éléments suivants : « la dissémination des valeurs démocratiques, la promotion des échanges économiques et l'intervention des institutions internationales ».⁸

La République Démocratique du Congo n'a pas pu mettre un dispositif diplomatique, un dispositif de gestion de ses relations extérieures, un réseau hiérarchisé, d'alliances et d'influences, afin d'assurer la réussite de sa nouvelle politique étrangère dans la région des Grands Lacs.

Cette nouvelle politique étrangère de la nouvelle République (la Troisième République) sera plus basée sur le développement et la paix fera défaut surtout dans la partie orientale du pays. Le souci du président Joseph Kabila était celui de permettre à la RDC de redevenir une nation fréquentable sur l'échiquier international.

Pour ce faire, il va définir sa politique étrangère en se basant sur la diplomatie de développement ayant comme axe principal les cinq chantiers composés de : l'Eau et l'électricité, emploi, routes, éducations et l'habitat.⁹

Pour la matérialisation de ces objectifs, le pays va redéfinir ses relations avec les partenaires, tout en initiant une ouverture aux investisseurs étrangers et la normalisation des relations avec les pays limitrophes et sa participation dans les organisations internationales et sous régionales.

III. 1. Forces et faiblesses

La République démocratique du Congo est un lieu de convergence diplomatique en Afrique centrale, sa position géographique avec neuf voisins lui offre une opportunité de puissance sur le plan économique et

⁷ MWANDA K. N., « Géopolitique de la région des Grands Lacs Africains et le rôle pivot de la République démocratique du Congo », Thèse de Doctorat en Relations Internationales, Université de Lubumbashi, Lubumbashi, 2019, p. 504.

⁸ *Ibidem*.

⁹ MBALA J.F., « Diplomatie : Réflexion sur la politique étrangère de Joseph Kabila », disponible sur <http://www.google.com>, le 15 Mai 2020.

diplomatique. La force de la politique étrangère de cette période est le retour de la RDC sur la scène internationale et la réussite du processus de pacification d'une grande partie du pays, bien que l'autorité de l'Etat n'a jamais été effective malgré les efforts.

Les faiblesses de cette période, se caractérisent par l'échec de réorganiser le ministère des affaires étrangères, les recrutements se font dans l'opacité, pléthore des missions diplomatiques et des postes consulaires et l'absence des moyens financiers et d'une bonne définition de la politique en termes de participation à l'administration publique internationale.

III. 2. Période 2011-2018

Cette période coïncide avec le dernier mandat de Joseph Kabila. La politique étrangère sera presque la même que celle de son premier mandat. Cependant, il y a eu quelques réajustements. Le président Kabila va rebaptiser son programme des cinq chantiers en « Révolution de la modernité » et va proclamer son ambition de rendre le Congo un Etat émergent d'ici l'an 2030.

L'incapacité du régime d'assurer la protection de la population et le bien-être va rendre sceptique l'ensemble de Congolais face aux intentions volontaristes d'un président en dernier mandat.

Au cœur de l'instabilité politique, l'impossibilité pour Joseph Kabila, élu en 2006 et 2011, de briguer un troisième mandat va réduire sensiblement la portée de la politique étrangère. L'article 220 de la constitution de 2006 limite à deux les mandats présidentiels consécutifs. Souhaitant se maintenir au pouvoir, plusieurs options s'offrent à Kabila et à ses partisans : modifier la constitution, nommer un successeur ou appliquer une stratégie de glissement. Dès mi-mandat, en 2013 et 2014, des propositions de modifications de la constitution vont être formulées. L'objectif était alors d'augmenter le nombre possible de mandats. Devant les vives contestations émanant de la population, de l'opposition, mais aussi de certains membres de la majorité, cette stratégie va échouer.

Devant ces difficultés internes, c'est finalement la stratégie du glissement qui va être adoptée afin de repousser l'échéance. Cette stratégie prend corps dès les premiers mois de l'année 2015. Le gouvernement propose ainsi un projet de loi visant à modifier la loi électorale. Cette modification prévoyait notamment l'organisation d'un recensement permanent au lieu d'un enregistrement périodique comme prérequis à l'organisation des élections. Cette mesure était difficilement applicable sur le court terme, confrontée à un système administratif déficient, à l'enclavement de nombreuses régions et au coût d'une telle opération. Les opérations auraient ainsi pu prendre trois ans selon la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) repoussant l'organisation des élections à 2018. Ce projet de loi, parfois décrit comme « un coup d'Etat constitutionnel », a finalement été amendé après de très vives contestations et des manifestations durement réprimées.

La coalition de la majorité présidentielle va alors connaître de nombreux déboires internes entre partisans de la nomination d'un successeur, refusant toute modification directe ou indirecte de la constitution, et ceux souhaitant maintenir l'idée d'une révision constitutionnelle. Cette crise va conduire à l'éclatement et à la radicalisation de la coalition. En septembre 2015, les partis membres du G7, une coalition modérée, vont être exclus de la majorité et rejoindre l'opposition.

Cette nouvelle formation désignera Moïse Katumbi, figure mobilisatrice, ancien membre de la formation politique de Joseph Kabila, comme futur candidat à la présidentielle. Ces tentatives échouées de révision de la constitution et de modification de la loi électorale ont exposé la vulnérabilité politique de Kabila. La stratégie de glissement va, par conséquent, être poussée à son paroxysme laissant le temps à la majorité et à Kabila, qui n'a toujours pas révélé ses intentions, de renverser les choses à sa faveur.

En mai 2016, la cour constitutionnelle rend un arrêt statuant qu'en l'absence d'élection d'un nouveau président, ce dernier resterait en place le temps de la transition. Cette décision controversée permet de fait au président de se maintenir officiellement à ce poste au-delà de son mandat

s'achevant le 20 décembre 2016. Cette décision entraînera de nombreuses contestations et manifestations qui renforceront les tensions à l'approche du 20 décembre de la même année. Ces tensions aboutiront à l'organisation en septembre 2016 « d'un dialogue politique national », initialement prévu en 2015 à l'initiative du gouvernement et devant rassembler toutes les parties prenantes.

Ce dialogue, boycotté par une partie de l'opposition, aboutira à la signature le 17 octobre 2016 d'un accord entre la majorité présidentielle et une partie de l'opposition dont l'Union pour la Nation Congolaise (UNC) de Vital Kamerhe. Après de nombreuses tractations, un second accord sera signé sous l'égide la CENCO entre la majorité présidentielle, le rassemblement de l'opposition et les acteurs de la société civile. Malgré cet accord prévoyant, entre autres, l'organisation des élections avant le 31 décembre 2017, la nomination d'un Premier ministre issu de l'opposition et la création d'un conseil de transition dirigé par la figure historique de l'opposition, Etienne Tshisekedi, la situation politique ne devrait pas s'améliorer. La mort de Tshisekedi, en février 2017, va porter un coup important à une opposition de plus en plus divisée et enlisée dans ses tractations avec le gouvernement et sur les modalités d'application de l'accord.

Certains membres de l'opposition vont ainsi rejoindre la majorité, tandis que d'autres vont conserver leurs sièges au sein d'instances institutionnelles alors qu'ils ont été exclus de leur parti, décrédibilisant davantage une opposition affaiblie.

Cet affaiblissement de l'opposition facilite le maintien de la stratégie du glissement. L'opposition attend par ailleurs beaucoup de puissances occidentales et instances internationales sur l'imposition du respect de l'accord de Saint Sylvestre.

La Commission Electorale Nationale et Indépendante (CENI) a depuis longtemps acté le report de l'élection présidentielle en 2018. Elle a estimé en octobre 2017, qu'un délai de 504 jours serait nécessaire entre la fin des opérations d'enrôlement, avant d'annoncer en novembre 2017 que l'élection se tiendrait le 23 décembre 2018.

Joseph Kabila intervient davantage sur la scène diplomatique en se présentant comme détenteur légitime du pouvoir et garant de la stabilité. La stratégie de glissement continue de fonctionner, tandis que les possibilités de manœuvre du gouvernement semblent plus réduites avec des divisions internes et une forte opposition à la modification de la constitution.

Dans cet environnement complexe des vives contestations et dénonciations des ONG, des puissances occidentales et de l'ONU, en décembre 2016 et mai 2017, l'Union européenne prendra des sanctions individuelles contre seize hauts responsables congolais. Ces sanctions gèlent les avoirs de ces personnes en Europe et formulent des interdictions de voyages. Ces sanctions seront jugées peu efficaces et symboliques. Des sanctions individuelles ont aussi été prises par les Etats-Unis à l'encontre de hauts responsables congolais, là aussi avec des effets limités.

De son côté, l'ONU très présente en RDC au travers de la MONUSCO, insiste sur la nécessité d'appliquer le nouveau calendrier électoral et conteste le non-respect des droits de l'homme, mais semble, elle aussi, impuissante. La mission MONUSCO, qui est longtemps restée la plus conséquente en termes de moyens financiers et humains, tend à se tarir. Son efficacité est régulièrement remise en cause.

A ce sujet, Lukunga Ngomba relève ce qui suit : « les sanctions sont l'un des moyens de pression et d'humiliation à la disposition des Etats puissants ou des organisations internationales dans leurs rapports avec les Etats faibles. Les sanctions ciblées de l'Union européenne en l'endroit des autorités politiques du régime de Joseph Kabila a causé des impacts collatéraux tant du côté de la République démocratique du Congo que du côté de l'Union Européenne. Ces sanctions auraient pour ambition stratégique d'imposer à la RDC une réduction brutale de son statut géopolitique de puissance potentielle en Afrique, et à créer à partir de là, un choc émotionnel au sein de l'opinion tant nationale qu'internationale. Cette prescription autoritaire d'un statut inférieur à celui souhaité semble non conforme aux normes internationales et apparaît comme une pathologie car elle a innervé le

gouvernement congolais et a provoqué un dérèglement des relations diplomatiques entre ces deux acteurs ». 10

L'auteur renchérit en déclarant ceci : « ces sanctions auraient pour ambition stratégique d'imposer à la RDC une réduction brutale de son statut géopolitique de puissance potentielle en Afrique, et à créer à partir de là, un choc émotionnel au sein de l'opinion tant nationale qu'internationale. Cette prescription autoritaire d'un statut inférieur à celui souhaité semble non conforme aux normes internationales et apparaît comme une pathologie car elle a innervé le gouvernement congolais et a provoqué un dérèglement des relations diplomatiques entre ces deux acteurs ».11

En somme, la politique étrangère de cette période était axée sur une diplomatie souverainiste de contestation face à une diplomatie de l'humiliation imposée par l'Occident. Cela était perceptible dans le narratif de réfutation de toute ingérence ou interférence extérieure dans l'Organisation des élections présidentielles, législatives et provinciales en République Démocratique du Congo.

La tentation de la modification de la constitution par la majorité présidentielle, la répression de la population, la violation des droits de l'homme et la détermination de Joseph Kabila a contribué négativement à l'isolement diplomatique dans le concert des nations poussant ainsi la cessation de la coopération d'une part, de l'Union européenne et d'autre part de la Banque mondiale et le Fond monétaire international avec le régime de Joseph Kabila.

Ces rapports diplomatiques asymétriques entre la République Démocratique du Congo et l'Union Européenne étaient nourris par des leçons morales sur la gouvernabilité et les questions du processus démocratique ainsi que les questions liées au respect des droits de l'homme. Cette relation est singulière dans le sens où elle repose sur une historicité d'une partie de

¹⁰ LUKUNGA N.F., « De la diplomatie de l'humiliation à la diplomatie de contestation : Union Européenne versus République Démocratique du Congo », dans *Revue Intelligence Stratégique*, n°007, Juillet-Décembre 2020, p. 11.

¹¹ *Ibidem*, p. 13.

l'Europe qui a eu des liens historiques avec le continent africain mais ces liens historiques ne suffisent plus aujourd'hui à caractériser cette relation.

IV. LA POLITIQUE ETRANGERE DE FELIX TSHISEKEDI

Après les élections présidentielle du 30 décembre 2018, la CENI a proclamé Felix-Antoine Tshisekedi gagnant, l'opposant Martin Fayulu revendique également la victoire.

Le débat de la légitimité sera à la une mais, vite recadré par la CENCO, la Majorité Présidentielle la plateforme du Dauphin (Emmanuel Shaddary) de Joseph Kabila et aussi Moise Katumbi et Jean-Pierre Bemba, les deux opposants de la même plateforme que Martin Fayulu, vont tous accepter la victoire de Felix-Antoine Tshisekedi.

Le nouveau Président va donner les grandes lignes de sa politique étrangère dans son discours d'investiture le 24 janvier 2019.¹²

Ces lignes sont les suivantes : renforcer la défense et la sécurité, la pacification du pays et la promotion de la réconciliation, la cohésion et l'unité nationale, le renforcement de l'autorité de l'Etat, la promotion de l'Etat de droit et de la démocratie ainsi que la redynamisation de la diplomatie du pays et la réhabilitation de son image de marque.

Le 15 février 2019 à Kinshasa, lors de la première rencontre du Chef de l'Etat avec le corps diplomatique accrédité près la République Démocratique du Congo. Le Président Félix-Antoine Tshisekedi prendra le soin de donner ses vraies intentions sur la politique étrangère qu'il attend mener.

Les enjeux et défis majeurs sont entre autres l'avenir du nouveau code minier, les perspectives des rapports avec des partenaires extérieurs et des relations dans la sous-région des Grands Lacs et le reste du monde.

¹² Pour plus de détails, lire le discours d'investiture du 24 janvier 2019 de son Excellence le Président de la République, Chef de l'Etat Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo à la Cité de l'UA à Kinshasa.

IV. 1. Avenir du Code minier

Le nouveau code minier de la RDC pose un sérieux problème, la majorité d'investisseurs dans ce secteur veulent que ce code soit revisité ou encore assouplis ; le seul problème est le fait que les recettes de l'Etat proviennent presque à 80% du secteur minier. Le président de la République est conscient de cette réalité. Son souci est celui de rassurer les investisseurs étrangers et en même temps protéger les intérêts du peuple. Pour ce faire, les discussions entre le gouvernement et les sociétés minières devront continuer afin d'aboutir à une solution acceptable.

IV. 2. Perspectives des rapports avec des partenaires extérieurs

Le président a émis le souhait que la RDC et l'Union européenne procèdent à l'échange de leurs ambassadeurs respectifs dans les plus brefs délais afin d'avoir le même niveau de représentation afin d'en finir avec l'isolement diplomatique.

Il a également évoqué la maison Schengen fermée depuis janvier 2018 sur décision des autorités congolaises. Dans son discours, il s'est montré ouvert et a déclaré avoir instruit à la partie congolaise de finaliser rapidement les discussions entamées avec la partie européenne pour la restructuration et la réactivation de ce dispositif consulaire qui délivre les visas de l'espace Schengen à Kinshasa.

Pour matérialiser tous ces objectifs, le président a adopté une stratégie diplomatique, qui a consisté à faire le tour du monde pour négocier et rassurer les différents partenaires de la RDC de la nécessité du rétablissement de la coopération bilatérale et multilatérale.

Pour rendre cette stratégie efficace, le président Félix-Antoine Tshisekedi a effectué beaucoup de voyages dans le monde en vue de rencontrer les leaders du monde et les investisseurs. Ces voyages ont permis à la République Démocratique du Congo de revenir sur la scène internationale avec beaucoup plus de crédibilité.

IV. 3. Des relations dans la sous-région des Grands Lacs et le reste du monde

Avec les pays frontaliers, il a privilégié une politique étrangère axée sur le bon voisinage et le dialogue constructif avec les neufs pays voisins.

Dans le même ordre d'idée, la RDC a intégré la Communauté des Etats d' Afrique de l'Est car la majorité des Etats membres de cette communauté sont frontaliers et entretenaient un commerce important avec l'est de la RDC.

Le président Prône également une politique étrangère d'« ouverture», non seulement, avec les partenaires traditionnels de la RDC, mais aussi, avec la Russie, la Serbie, et renforcer la relation bilatérale avec la Chine. « Rétablir un meilleur équilibre géopolitique des intérêts » des uns et des autres. « Telle est la vocation de notre pays dès sa création ».¹³

Dans la politique extérieure du président, le rééquilibrage éventuel de rapports de force dans la région des Grands Lacs Africains où la stabilité régionale et la recherche de la solution à la crise sécuritaire semble être une pesanteur non négligeable mais, pas un objectif de choix. Par ailleurs, le Président Félix-Antoine Tshisekedi a initié une campagne diplomatique en visitant les pays voisins dont l'Angola, le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda, le Congo-Brazza, la Zambie et la Tanzanie.

La partie orientale de la RDC se trouvant dans la région des Grands Lacs est menacée par la présence de plusieurs groupes armés locaux et internationaux dont les plus dangereux sont : les Forces démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR) d'origine rwandaise et les Forces démocratiques Alliées (ADF) d'origine Ougandaise, qui est une branche de l'Organisation djihadiste Etats Islamique (EI).

Le Président Félix-Antoine Tshisekedi a mobilisé les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) en proclamant l'état de siège le 3 mai 2021, dans quelques provinces de l'est de la RDC pour initier les opérations conjointes contre les ADF avec l'appui de l'Armée Ougandaise.

¹³ Propos du Chef de l'Etat Felix -Antoine Tshisekedi Tshilombo devant le corps diplomatique accrédité auprès de la RDC, invités à la cité de l'Unité Africaine le 15 février 2019 à Kinshasa.

Du point de vue du rayonnement international de la RDC, il sied de relever que la présidence de Félix-Antoine Tshisekedi est jusque-là ponctuée par des indicateurs diplomatiques suivants : premier vice-présidence de l'Union Africaine, présidence de l'Union Africaine, présidence de la CEEAC, participation de la RDC dans la COP 26, invité au sommet de G7, secrétariat à la conférence de Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine ; l'organisation prochaine de jeu de la francophonie et la présidence prochaine de la SADC. En termes d'échec, il sied de relever l'échec du candidat RDC au poste du Secrétaire Général de la SADC et le retrait volontaire de la candidature de la RDC comme membre du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la période 2022-2023 afin de soutenir celle du Gabon, alors que cette candidature a été déposée en 2019 en tenant compte du rôle géostratégique important que la RDC joue pour le maintien de la paix et la sécurité internationales.

CONCLUSION

A la lumière de notre analyse, il s'avère que la définition de la politique étrangère congolaise de la troisième république est caractérisée par une absence de vision de puissance et la pérennisation d'une diplomatie de survie du régime de la mouvance politique et économique au pouvoir et non de la survie de l'Etat. Tant que cette manière de faire ne sera nullement éradiquer, la RDC demeurera une Nation impuissante et sous-développée.

La République Démocratique du Congo doit repenser la manière de définir sa politique étrangère qui, jadis était basé sur des considérations d'un Etat défaillant et impuissant avec un statut de périphérie. Pour un Congo puissant dans les relations internationales, la politique étrangère congolaise doit jouer un rôle pivot dans l'espace continental en tenant compte des référents géoéconomique, géopolitique et géostratégique pour permettre au Congo de devenir un acteur majeur sur l'échiquier mondial.

Pour ce faire, la RDC doit changer de cap en matière de politique étrangère. Le réalisme doit guider les décideurs afin que ce dernier puisse prendre des décisions audacieuses afin de hisser le pays au rang d'une

puissance militaire et économique incontournable dans la région de Grands Lacs Africains, dans l'Afrique australe et en Afrique Centrale.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BIYOYA M. P., « Le leadership régional ou international dépend avant tout du bon fonctionnement des institutions politiques », dans *Le Potentiel (Congo Forum)*, 30 Juin 2010.
- Constitution de la République Démocratique du Congo Modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006.
- Discours d'investiture du 24 janvier 2019 de son Excellence le Président de la République, Chef de l'Etat Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo à la Cité de l'UA à Kinshasa.
- KABAMBA wa K. G. et TSHILUMBAY J.C., *Traité de Droit Diplomatique*, éditions Universitaires africaines, Kinshasa, 2008.
- LABANA L. A. et LOFEMBE B., *La Politique étrangère de la RDC*, éditions Sirius, Kinshasa, 2008.
- LUKUNGA N.F., « De la diplomatie de l'humiliation à la diplomatie de contestation : Union Européenne versus République Démocratique du Congo », dans *Revue Intelligence Stratégique*, n°007, Juillet-Décembre 2020.
- MBALA J.F., « Diplomatie : Réflexion sur la politique étrangère de Joseph Kabila », disponible sur <http://www.google.com>, le 15 Mai 2020.
- MERLE M., *La politique étrangère*, Presses Universitaires de France, Paris, 1984.
- MWANDA K. N., « Géopolitique de la région des Grands Lacs Africains et le rôle pivot de la République démocratique du Congo », Thèse de de Doctorat en Relations Internationales, Université de Lubumbashi, Lubumbashi, 2019.
- TSHIMPANGA M. K., « Relations Extérieures de la République Démocratique du Congo », Cours de Première Licence Relations Internationales, Université de Lubumbashi, 2017-2018.

Propos du Chef de l'Etat Felix-Antoine Tshisekedi Tshilombo devant le corps diplomatique accrédité auprès de la RDC, invités à la cité de l'Unité Africaine le 15 février 2019 à Kinshasa.